

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

SEANCE DU 13 MARS 2020

Le 13 mars 2020, le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Martine BONNEFOY, Bernard VELLET, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Jean-Yves TOURATIER

Absents : Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE,

Absents excusés : Chantal FOURNIER, Catherine MICHOUX, Jean-Yves TOURATIER

Procurations : Catherine MICHOUX donne pouvoir à Jean-Maurice HEINRICH

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 9

Date de la convocation :

27 février 2020

Secrétaire de séance :

Michel MATTE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le conseil municipal valide les résultats définitifs des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes.

Voté à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2019

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion des différents budgets, dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Voté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal décide les reports à l'exercice 2020 suivants :

✚ service de la Régie de Transport : 15 935.66 €

✚ budget principal : 278 073.06 € et 78 576.58 € d'affectation complémentaire

Voté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2020

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2019.

Voté à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Le conseil municipal, après délibération, approuve les budgets comme suit :

Budget REGIE DE TRANSPORT

Section d'exploitation :

Dépenses : 83 898.04 €

Recettes : 83 898.04 €

Budget COMMUNE

Section d'exploitation :

Dépenses : 835 478,76 €

Recettes : 835 478,76 €

Voté à l'unanimité.

Section d'investissement :

Dépenses : 22 712.54 €

Recettes : 22 712.54 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 081 699.31 €

Recettes : 1 081 699.31 €

COMPTABLE DU TRESOR : INDEMNITE DE CONSEIL

Le conseil municipal décide d'accorder une indemnité au trésorier au taux de 100% pour compenser ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Voté à l'unanimité.

ALTERIS : CONVENTION DE DENEIGEMENT D'UNE SECTION DE VOIE COMMUNALE

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de déneigement avec l'association ALTERIS afin de leur permettre de déneiger et traiter une section de route communale

Voté à l'unanimité.

CULTURE LOISIRS : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SECTION CLUB PHOTO

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 450€.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : CONTRAT A DUREE DETERMINEE – CONDUCTEUR DE BUS SCOLAIRE

Le conseil municipal décide de créer un emploi permanent de conducteur de bus scolaire contractuel à compter du 1er mars 2020 à raison de 25h15 heures hebdomadaires.

Voté à l'unanimité.